

D'où vient-elle ?

En Haute Normandie, toutes les eaux potables sont captées dans les nappes d'eaux souterraines. L'eau du robinet provient donc d'eau pompée directement dans le milieu naturel.

Elle nécessite parfois un traitement dans une station de potabilisation, mais elle n'est jamais issue du recyclage des eaux de station d'épuration d'eaux usées.

Comment est-elle contrôlée ?

L'Agence régionale de santé (ARS) est chargée d'organiser le contrôle sanitaire de l'eau potable. Des analyses régulières de l'eau sont réalisées en différents points (de la source au robinet des consommateurs).

Environ 200 substances différentes sont analysées. Près de 10 000 prélèvements sont effectués par an en région Haute-Normandie.

Qui la gère ?

L'alimentation en eau potable est une compétence des communes qui peuvent se regrouper en structures intercommunales (syndicat, communauté de communes, agglomération). L'exploitation des installations est assurée par cette structure ou par une entreprise spécialisée.

Dans votre commune, la gestion de l'eau potable est assurée par :

Nom de la structure :

Adresse :

Téléphone :

Exploitant :

Où trouver des informations sur la qualité de l'eau ?

> Les résultats d'analyses complets

Les bulletins d'analyses peuvent être consultés :

- au siège de la structure gestionnaire (adresse ci-dessus)
- sur le site internet du ministère de la santé :

www.eaupotable.sante.gouv.fr

> Les synthèses commentées

Des bilans annuels regroupant les principales caractéristiques de l'eau potable sont réalisés par l'ARS. Ils sont disponibles

- au siège de la structure gestionnaire (rapport complet)
- avec la facture d'eau 1 fois par an (synthèse)
- à la mairie
- sur le site de l'ARS Haute-Normandie (synthèse) :

www.ars.haute-normandie.sante.fr